



## Évolution de la situation de la COVID-19 dans l'éducation et précisions par rapport aux mesures sanitaires

MINIMAL CHANCË FIR DE VIRUS, MAXIMAL CHANCË FIR D'BILDUNG

### Évolution de la situation

Le nombre des infections à la COVID-19 est en forte croissance dans la population globale. Depuis la reprise des cours, aucune chaîne d'infection majeure n'a pu être constatée dans les écoles et lycées. Des infections ponctuelles entre membres de la communauté scolaire ont eu lieu, mais l'éducation n'est pas le vecteur principal de la transmission du virus dans la société.

- Au cours de la semaine du 10 au 16 octobre, **aucune nouvelle chaîne d'infection n'a été constatée** dans les écoles et lycées au Luxembourg. (*scénario 3 du dispositif sanitaire de l'éducation*)

Vu l'augmentation importante des chiffres, le ministère tient à souligner qu'actuellement **un seul cas de « scénario 3 »**, qui regroupe 5 adultes et 2 enfants, **est en train d'être analysé pour la période de référence du 17.10 au 23.10.**

- Dans la période du 10 au 16 octobre, 43 cas positifs correspondent au scénario 2, c.-à-d. qu'ils fréquentent une classe qui compte deux cas d'infection. Dans ces cas, la source d'infection ne peut être identifiée avec certitude. (*scénario 2 du dispositif sanitaire de l'éducation*)
- **112 cas positifs correspondant à un « scénario 1 »** ont été dénombrés dans les écoles et lycées publics et privés. Cette augmentation reflète la récente hausse du nombre de cas positifs dans le pays. (*scénario 1 du dispositif sanitaire de l'éducation*)

Les chiffres actuels montrent que les adolescents sont plus fortement touchés par les infections à la COVID-19 que les enfants et que ces infections ont lieu dans la majorité des cas à l'extérieur de l'école.

### Précisions par rapport aux mesures sanitaires

Dans ce cadre, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse tient à rappeler les principales mesures du dispositif sanitaire (*Stufepiang*) en place depuis la rentrée scolaire dans les écoles et les structures d'accueil qui peuvent être consultées [ici](#).

Au vu des expériences depuis la rentrée scolaire les précisions suivantes s'imposent par rapport aux mesures sanitaires :

### **Aération des locaux**

En vue de limiter la diffusion du coronavirus par la voie des aérosols, les salles de classe et autres locaux scolaires doivent être aérés régulièrement.

Le mode d'aération doit être choisi en fonction des spécificités des locaux. Le ministère distingue trois cas de figure :

**a) Bâtiments récents avec système de ventilation**

Dans ces établissements l'ouverture des fenêtres n'est souvent pas possible. Une aération supplémentaire à travers les fenêtres n'est cependant pas nécessaire puisque les systèmes de ventilation mécaniques utilisent un minimum de 90% d'air frais.

**b) Bâtiments permettant une ouverture complète des fenêtres**

Le ministère recommande dans ce cas de figure une aération par à-coups (fenêtres grandes ouvertes) pendant 5 minutes au début ou à la fin de chaque leçon. Ce mode d'aération est conforme aux règles du Service national de la sécurité dans la Fonction publique pour autant que la surveillance des élèves puisse être assurée.

**c) Bâtiments ne permettant qu'une ouverture des fenêtres en position basculée**

Dans ce cas de figure les fenêtres doivent être maintenues en position basculée pendant une période prolongée ; la porte de la salle de classe doit rester ouverte afin de créer un échange d'air plus efficace.

Dans tous les cas les parents et les élèves doivent être sensibilisés à adapter la tenue vestimentaire aux variations de la température ambiante dans la salle classe.

### **Contacts entre adultes**

Les chaînes d'infection dans les écoles sont à ce stade très limitées ; pour les cas répertoriés jusqu'à présent, la transmission du virus s'est faite principalement lors de contacts entre adultes.

Une distanciation physique de 2 mètres ou le port du masque (lorsque cette distance ne peut être respectée) reste obligatoire et généralisé pour les contacts entre adultes (enseignants, parents, personnes externes).

Pour les enseignants, une vigilance particulière est demandée lors des réunions, concertations ou tout autre contact étroit p.ex. dans la salle des professeurs.

Les parents doivent porter obligatoirement un masque à proximité de la cour de récréation. Les entretiens et les réunions en présentiel avec les parents restent possibles et continuent d'être recommandées, dans le respect des mesures barrières.

### **Éducation physique et sportive**

Une attention particulière doit être portée aux activités sportives et plus particulièrement pendant l'utilisation des vestiaires. La durée de séjour dans les vestiaires doit être réduite à un minimum.

Le port du masque (à partir de 6 ans) est obligatoire lorsque les élèves se rendent à la salle de sport ou à la piscine, dans les vestiaires et ce jusqu'au début de l'activité physique.

Si les conditions météorologiques le permettent, les activités extérieures sont à privilégier.

[Retrouvez ici toutes les questions et réponses sur les mesures liées à la COVID-19 en 5 langues.](#)